



## VOTRE QUALIFICATION

Exécution       Maîtrise       Cadre       Contractuel

Entrée à la S.N.C.F. :

N° de téléphone du service :

Votre date de naissance :

## VOTRE SITUATION FAMILIALE

Marié(e)       Pacsé(e)       Union libre  
 Célibataire       Veuf(ve)       Divorcé(e)

## VOTRE STATUT

Actif(ve)       Retraité(e)       Aucune activité

## IDENTIFICATION DE L'AYANT-DROIT

Nom : ..... Prénom : .....

Lien :  Enfant  
Sexe :  Masculin       Féminin

Date de naissance :

## OBJET DE LA DEMANDE

- Pour centres ou camps de vacances non CCGPF et non CASI Reims SNCF (de 4 ans à moins de 15 ans)
- Pour maisons familiales, villages et gîtes de vacances non CCGPF et non CASI Reims SNCF (de 4 ans à moins de 15 ans)
- Pour classes de neige, de mer, de plein air ou séjour linguistique **hors vacances scolaires** (de 4 ans à moins de 18 ans)
- Pour Accueil de Loisirs Sans Hébergement non CASI Reims SNCF (de 4 ans à moins de 15 ans)

**(Attention, voir dans paragraphe « les conditions d'attribution » dernière page)**

**ATTESTATION DE L'ETABLISSEMENT DE SEJOUR**  
**JOINDRE OBLIGATOIREMENT LE JUSTIFICATIF DE**  
**PAIEMENT ET DE PRESENCE DE L'ENFANT EMANANT DE**  
**L'ETABLISSEMENT DU SEJOUR**

**NOTA :** Cette attestation est à remplir par l'organisateur à l'issue de la réalisation complète et encaissement des sommes dues par la famille.

Je soussigné, \_\_\_\_\_, Directeur

<input type="checkbox"/> du centre ou camp de vacances,	<input type="checkbox"/> de la maison familiale,
<input type="checkbox"/> du village de vacances,	<input type="checkbox"/> du gîte familial de vacances,
<input type="checkbox"/> du A.L.S.H. non CASI Reims SNCF,	<input type="checkbox"/> de la classe de mer, de neige ou de plein air,

N° d'agrément Jeunesse et Sport :

délivré par : \_\_\_\_\_, le :

Destination du séjour : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Organisé par : \_\_\_\_\_

Dont le siège est à : \_\_\_\_\_

atteste que l'enfant \_\_\_\_\_,

envoyé dans mon établissement par \_\_\_\_\_,

a séjourné du     au     inclus, soit \_\_\_\_\_ Jours

Pour un montant total de : \_\_\_\_\_ Euros payé par la famille dont : \_\_\_\_\_ Euros d'Adhésion.

Il a bénéficié des prestations suivantes :  repas du midi,  
 goûter seul.

Selon si l'enfant : **a pris ses repas au Centre :**  
le coût de la journée enfant est de     Eur.   **Repas compris**

**n'a pas pris ses repas au Centre :**  
le coût de la journée enfant est de   Eur.   **Sans repas**

Fait à \_\_\_\_\_, le

Cachet de l'organisme

Signature du Directeur

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION

### **Justifier du refus du C.C.G.P.F. ou du C.A.S.I. Reims SNCF**

- Pour les centres de vacances non subventionnés par le CCGPF ou le CASI Reims SNCF
- Pour les maisons familiales, villages et gîtes de vacances non CCGPF ou non CASI Reims SNCF.
- Pour les séjours linguistiques période vacances scolaires.

### **Pour les A.L.S.H.**

- Celui-ci doit être implanté dans une localité où il n'y a pas d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement CASI Reims SNCF pour les enfants (de 4 ans à moins de 15 ans)

### **Dans tous les cas, joindre à cette demande :**

- Une copie de votre dernier avis d'imposition (et celui de votre conjoint(e) si union libre),
- Une copie de votre dernier bulletin de salaire SNCF, ou une copie de votre dernier titre de pension (pour les retraités)
- Une copie du justificatif de paiement et de présence de votre enfant dans l'établissement du séjour
- **Un R I B** (Relevé Identité Bancaire) à la première demande ou en cas de changement d'établissement bancaire
- **Enfants à charge** : une copie de l'attestation de la Caisse de Prévoyance ou de la sécurité sociale.

Le présent imprimé doit être correctement rempli pour prétendre aux bénéfices de cette prestation.

Dossier à retourner **impérativement à l'issue de chaque séjour\*** au :

**CASI REIMS SNCF**  
**Pôle Médico-Social**  
**6 bis rue André Pingat**  
**51 100 REIMS**

 : 03.26.77.19.80

**Courriel** : [casi-reims-sncf@orange.fr](mailto:casi-reims-sncf@orange.fr)

**[www.casireims.fr](http://www.casireims.fr)**

*\*Tout dossier rendu après le 31 décembre ne sera pas pris en compte (sauf pour les demandes de vacances de la Toussaint et de Noël, date limite de dépôt de dossier le 31 janvier de l'année suivante)*